

Assainissement - Avant-projet collecteur Nord-Ouest

M. LE MAIRE, Rapporteur :

Situation actuelle

La Ville de Besançon est actuellement desservie par un réseau d'assainissement de type unitaire. Les collecteurs principaux transitent les effluents et les eaux pluviales vers le Doubs, le collecteur rive droite qui longe la rivière collecte tous les effluents et les transporte à la station d'épuration de Port-Douvot, les eaux pluviales sont rejetées en rivière par l'intermédiaire de déversoirs d'orage.

Ce réseau est saturé dans son ensemble et ne permet plus en l'état, de raccorder de nouvelles zones d'aménagement. Une étude de modélisation du réseau faite en 1991 a d'ailleurs mis en évidence les mises en charge des collecteurs, lors d'épisodes pluvieux.

Développement de la ville

Après une extension forte sur l'Ouest, la Ville de Besançon recentre son développement au Nord, profitant également de la voie de desserte et de contournement, élément structurant pour la desserte de ces nouveaux quartiers.

Une prospective d'aménagement porte sur l'ensemble des terrains du Vallon des Montboucons entre la RD 70 (route de Gray) et la RN 57 (route de Vesoul) avec entre autres, l'extension de l'Université, la création du Parc Scientifique et Industriel des Montboucons, les zones d'entrée ville rue de Vesoul.

Plus à l'Ouest, c'est l'extension des zones d'habitations sur les coteaux des Tilleroyes et du Sanatorium.

Analyse du réseau actuel d'assainissement

Tout le secteur du vallon des Montboucons n'est pas desservi par le réseau d'assainissement ; seul un collecteur rue Laplace assure la desserte du Campus universitaire et de la nouvelle école d'ingénieurs.

Par ailleurs, deux postes de refoulement, l'un rue de l'Escale (près du LEP des Gravieres Blancs) et l'autre chemin des Montboucons (près du Lycée Nicolas Ledoux) renvoient les eaux usées dans le réseau gravitaire en direction du boulevard Nord.

Extension du réseau

L'extension du réseau projeté, objet de la présente étude, concerne la construction d'un nouveau collecteur à partir de l'origine du collecteur existant au carrefour Boulevard Kennedy / rue Lavoisier, pour rejoindre la rue de Vesoul en empruntant dans sa grande partie les emprises de la rocade Nord-Ouest.

L'ouvrage à construire sera dimensionné, d'une part pour l'écoulement des débits instantanés, d'autre part pour le stockage des eaux pluviales avant rejet dans le réseau existant.

Un bassin de rétention à construire sur le parking de la Société PERRUCHE, rue Lavoisier, complétera à terme le dispositif.

Caractéristiques du collecteur

Un ouvrage de type ovoïde, de section 8,44 m², d'une hauteur sous clé de 4,00 m, équipé d'une cunette pour l'écoulement des eaux usées sera construit dans les emprises de la rocade Nord-Ouest.

Son origine se situe en limite de la zone industrielle de Trépillot, à la hauteur de l'usine DUBOIS et son extrémité est marquée par le passage sous la voie ferrée SNCF Besançon-Devecey.

La longueur de cet ouvrage est de 3 550 ml et sa profondeur moyenne variable de 6 à 10 ml par rapport au fond de forme de la chaussée. La partie hydrauliquement possible pour l'utilisation du collecteur en ouvrage de rétention se répartit en deux tronçons :

- depuis son origine jusqu'au chemin des Montboucons sur une longueur de 2 100 m soit une capacité de stockage de 16 600 m³ ;

- depuis la rue Flammarion jusqu'à son extrémité sur une longueur de 800 m soit une capacité de 6 400 m³.

Equipements

Les deux bassins de rétention ainsi constitués seront équipés de matériel de régulation, vannes, trop pleins, débitmètres, accès motorisés.

Le long du collecteur, des ouvrages de branchement permettront le raccordement des réseaux existants et futurs sur tout le parcours. De plus, des ouvrages d'accès désaxés seront construits le long de la rocade au-delà de la bande d'arrêt d'urgence.

Emissaire

Le raccordement du collecteur sur réseau existant sera fait avec une canalisation de diamètre Ø 1 500 à établir dans l'emprise de la voie ferrée de desserte de la zone industrielle, sur une longueur de 750 ml, en parallèle d'un ovoïde déjà existant, mais à une altitude supérieure.

Ouvrage Lavoisier

Un bassin de rétention d'une capacité utile de 18 000 m³ sera construit hors réseau sous le parking des entrepôts PERRUCHE (ex. marché de gros). Lors de la cession du terrain à cette entreprise, la Ville a fixé la contrainte du futur bassin.

Cet ouvrage sera complètement enterré, construit en béton armé, cloisonné en trois parties et sera rempli par l'aval en cas de nécessité (les eaux usées ne transiteront pas par le bassin). Le collecteur de la zone industrielle de Châteaufarine sera également raccordé à cet ouvrage.

Coût de l'ouvrage

L'ouvrage global se décompose en trois parties :

- le collecteur Nord-Ouest sous l'emprise de la rocade Nord-Ouest	80 000 KF
- l'émissaire entre ce collecteur et le bassin Lavoisier	7 500 KF
- le bassin de rétention Lavoisier et son raccordement existant boulevard Churchill	<u>18 500 KF</u>
Total	106 000 KF

Financement

La clé de financement n'est pas totalement définie, car nous ne connaissons pas encore la prise en charge de l'Agence de l'Eau et la répartition de son aide entre la subvention et l'avance.

La clé de répartition peut s'établir ainsi :

- Etat pour prise en compte des eaux pluviales de la rocade	9 700 KF
- Aide Agence de l'Eau supposée	25 825 KF

* pour collecteur Nord-Ouest et Emissaire sur 50 % des travaux, 15 % subvention et 25 % avance

* pour ouvrage Lavoisier sur 100 % des travaux, 20 % subvention, 25 % avance

- Ville de Besançon Emprunt	<u>70 475 KF</u>
	106 000 KF

Programmation

La réalisation de cet important projet va s'échelonner dans le temps en fonction :

- d'une part de l'avancement des travaux de la rocade Nord-Ouest,
- d'autre part, de l'urbanisation des secteurs concernés dans le bassin versant du collecteur.

Réalisation de la tranche 1

La tranche 1 qui concerne la construction du collecteur Nord-Ouest et partiellement de l'émissaire sera réalisée en étroite coordination avec les travaux de terrassement de la voirie.

La planification des travaux est fonction des acquisitions de terrain par les services de l'Etat.

De plus, le passage du collecteur au droit des ouvrages d'art routiers, nécessite une coordination parfaite entre les deux chantiers ; c'est pourquoi il a été convenu pour ces zones délicates, d'avoir une maîtrise d'oeuvre commune, le Cabinet SERALP, choisi par la DDE après appel d'offres.

Il en sera de même pour des consultations simultanées à lancer pour la construction des échangeurs, afin d'avoir une seule et même entreprise.

Par ailleurs, la régulation des niveaux de stockage de l'eau dans le collecteur devra être très pointue et pouvoir prévenir des dispositions à prendre en cas d'épisodes pluvieux.

Les simulations pourront être étudiées sur un logiciel à acquérir (son coût est intégré dans les dépenses d'études du collecteur).

Le coût de cette tranche 1 est estimé à :

- collecteur	80 000 KF
- émissaire (partiel)	<u>5 000 KF</u>
	85 000 KF

Son financement sera supporté sur 5 exercices budgétaires :

- 1997	20 000 KF
- 1998	20 000 KF
- 1999	20 000 KF
- 2000	20 000 KF
- 2001	5 000 KF

Bien entendu, en fonction des résultats des appels d'offres, ces chiffres seront modifiés en conséquence.

La Commission n° 8 spéciale Eau et Assainissement a émis un avis favorable sur l'avant-projet du collecteur Nord-Ouest.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cet avant-projet du collecteur Nord-Ouest et de la réalisation de la tranche 1,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés et factures à intervenir, notamment un marché négocié sans mise en concurrence avec le Cabinet SERALP pour la maîtrise d'oeuvre au droit du passage des ouvrages d'art routiers,
- autoriser M. le Maire à signer également le ou (les) ordre(s) de service, la ou (les) décision(s) de poursuivre, le ou (les) avenant(s) éventuel(s) permettant l'exécution complète des travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- autoriser M. le Maire à signer avec l'Etat, une convention sur la participation financière de celui-ci, à hauteur de 9 700 000 F, qui sera inscrite en recettes et réaffectée en dépenses au crédit de l'opération,
- solliciter l'Agence de l'Eau pour l'obtention des aides financières, soit subventions, soit avances, à définir dans le cadre d'une convention spécifique,
- solliciter la Région et le Département pour l'obtention de subventions,

- voter aux budgets primitifs des 5 années à venir les sommes nécessaires, déduction faite des subventions obtenues ou toutes autres aides financières.

M. MEUNIER : C'est l'une des causes de l'augmentation de la redevance d'assainissement. Il fallait présenter ce dossier maintenant afin de percevoir dès cette année la participation de l'Etat fixée à 9 MF.

M. LE MAIRE : Voilà qui est bref et bien dit».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 1997.